

DISTRIBUTION ET FONCTIONS
DE LA POLYGAMIE EN MILIEU AFRICAIN
Ses effets sur les rôles familiaux

Rémi CLIGNET

Sociologues et anthropologues n'échappent pas au sort commun : leurs milieux conditionnent le champ de leurs investigations, les sujets qu'ils étudient et les méthodes qu'ils adoptent. Ainsi, une histoire et une sociologie des connaissances ethnologiques révèlent-elles la pauvreté quantitative et qualitative des études entreprises sur les différents types de mariage africains. Cette pauvreté vient peut-être du caractère marginal et progressivement désuet des institutions familiales traditionnelles, mais elle peut aussi refléter les préjugés des chercheurs eux-mêmes¹. Peu fréquentes, les études des types de mariages africains ne portent pratiquement que sur une analyse de leurs distributions, soit parmi différentes cultures, soit parmi différents types de milieux sociaux². Pourtant, cet examen n'a de sens que si divers arrangements matrimoniaux impliquent des comportements individuels ou collectifs différents. Ne comptent en effet que les différences qui font une différence³.

En deuxième lieu, ces études adoptent pour la plupart une perspective d'analyse implicitement masculine. Si les chercheurs ont tenté d'isoler les facteurs sociaux et émotionnels qui amènent les hommes à avoir plusieurs épouses, ils n'ont pas montré une curiosité dévorante à l'égard des forces qui poussent les femmes à entrer ou à rester dans des unions polygamiques et à accepter le rôle qui correspond à leur position⁴.

/p. 158/ Bien que certaines sociétés africaines semblent différencier le statut juridique des coépouses polygamiques, en fonc-

tion de leurs rangs respectifs, encore faut-il identifier les conditions dans lesquelles la pratique s'écarte des principes théoriques⁵. Indépendamment des droits et devoirs attachés à leurs positions, les coépouses ne tirent-elles pas des bénéfices différents, soit de ce qu'elles représentent au moment de leur mariage (à cause de leur origine sociale, de leur âge, etc.), soit de leurs contributions au bien-être du groupe familial ? Il est donc nécessaire d'examiner non seulement comment la différenciation des rôles alloués aux coépouses infléchit les relations individuelles, mais aussi comment le pouvoir de chaque acteur peut différer de l'autorité dont il jouit légalement. Dans les analyses qui suivent, nous distinguons les premières coépouses de toutes les autres (que nous appelons « petites femmes ») en nous basant sur l'ordre dans lequel elles apparaissent sur les fiches de recensement. Nous supposons donc que cet ordre reflète la hiérarchie des coépouses telle qu'elle est perçue tant par l'agent de recensement que par la personne interviewée⁶.

Finalement, la perspective d'analyse de la plupart des études entreprises dans ce domaine est plus statique que dynamique. La polygamie étant définie comme un type de mariage traditionnel, rares sont les évaluations systématiques des conséquences qu'entraînent les changements sociaux sur les fonctions de ce type de mariage.

Le but de cet article est de faire le point sur les connaissances acquises dans ce domaine. Il s'agit peut-être d'examiner dans une perspective historique les forces qui facilitent la perpétuation des mariages polygamiques, mais surtout d'analyser les conséquences de telles forces sur le comportement domestique des acteurs présents dans les types de ménages correspondant. Dans certains cas, il est possible, à partir des études empiriques publiées sur le sujet, de dégager des conclusions partielles ; dans d'autres cas, on en est encore réduit à faire des hypothèses de travail. Qu'elles aient un fondement empirique ou qu'elles soient purement hypothétiques, les conclusions avancées ici devraient néanmoins s'avérer utiles à une meilleure compréhension des conflits intra et interindividuels, si tant est que la poly-

gynie n'est pas une institution marginale condamnée à disparaître dans un proche avenir, et /p. 159/ que ces conflits reflètent en partie les demandes contradictoires de divers rôles familiaux, tant à un moment donné que dans le temps⁷.

Les déterminants de la distribution des mariages polygamiques

L'existence de tels mariages dépend à la fois de facteurs macro-sociaux, et de mécanismes tant sociaux que culturels dont le but est d'accroître les disparités entre les nombres d'hommes et de femmes susceptibles de se marier. De telles influences sont finalement modifiées par les changements sociaux et notamment par l'urbanisation, les migrations et la scolarisation.

a) Le rôle des facteurs macro-sociaux traditionnels

La polygynie dépend tout d'abord des modes de production et de division du travail. Si elle est rare parmi les sociétés qui vivaient initialement des produits de la chasse et de la cueillette, elle est plus fréquente dans le cas des peuples dont les modes de vie initiaux s'articulaient autour de techniques agricoles sédentaires que chez les peuples dont l'économie s'appuyait essentiellement sur des activités pastorales. La polygynie résulte donc de forces économiques : elle n'est possible qu'au sein de sociétés dont la survie ne demande pas une grande mobilité géographique et dont les groupements domestiques peuvent aisément dépasser une certaine taille⁸.

De la même manière, la polygynie est plus fréquente parmi les sociétés caractérisées par un système de stratification sociale quelconque que parmi celles où les distances sociales entre les diverses couches de la population sont minimales⁹. Si certains facteurs économiques conditionnent donc les fonctions instrumentales de la polygynie, la hiérarchie des groupes sociaux contribue à déterminer ses fonctions symboliques¹⁰. L'importance

de ces divers types de facteurs devrait entraîner des variations correspondantes dans le profil de la distribution des mariages polygyniques. Loin d'être constante, la relation entre l'incidence et l'intensité de tels mariages, c'est-à-dire entre la proportion de foyers comprenant plus d'une femme /p. 160/ et le pourcentage de foyers polygames comprenant plus de deux épouses, devrait varier selon les types de sociétés étudiées¹¹.

Finalement, l'existence de ménages polygyniques reflète les modes d'organisations familiales et notamment les règles de descendance ou de résidence. Ainsi, le nombre relatif de tels mariages devrait-il augmenter avec l'intégration sociale des femmes mariées dans le lignage de leurs maris¹². Dans le cas où cette intégration est maximale, les intérêts des conjoints et de leurs parents respectifs sont en effet convergents¹³. Aussi bien, des données partielles recueillies en Côte-d'Ivoire suggèrent-elles que la polygynie est plus fréquente parmi les sociétés patrilinéaires que matrilineaires¹⁴.

En résumé, la polygynie naît de facteurs économiques et sociaux fort divers. Mais ces facteurs traditionnels continuent-ils d'infléchir la distribution des mariages polygamiques ? En outre, les variations caractérisant tant la fréquence relative de tels mariages que la concentration de nombreuses coépouses dans quelques ménages privilégiés sont-elles accompagnées par des contrastes parallèles dans les styles de vie domestiques dominant ? Analyser l'incidence ou l'intensité des mariages polygamiques n'a en effet de sens que si cette incidence ou cette intensité conditionnent comportements domestiques, individuels ou collectifs. On peut, dans cet ordre d'idées, faire l'hypothèse que la variabilité des comportements individuels au sein de foyers polygames est d'autant plus grande que cette institution devient plus rare.

b) Les mécanismes d'accès aux rôles polygyniques

Fort évidemment, la polygynie suppose que le nombre de femmes à marier excède de beaucoup le nombre de candidats

masculins présents sur le “marché matrimonial”. Bien sûr, cet excès ne résulte pas de facteurs naturels mais sociaux¹⁵. Tout d’abord, la polygynie n’est possible que dans la mesure où les femmes sont supposées se marier beaucoup plus tôt que les hommes. Dans de nombreuses sociétés africaines, la différence d’âge moyenne entre conjoints dépasse encore dix ans¹⁶. En outre, de telles différences sont assorties de mécanismes psychologiques particuliers qui facilitent à leur tour la perpétuation d’arrangements polygyniques. Au sein des sociétés gérontocratiques – nombreuses en Afrique, – pouvoir et /p. 161/ richesse augmentent avec l’âge et l’ancienneté relative de l’individu au sein des structures familiales ; de ce fait, les hommes les plus âgés occupent une position privilégiée sur le marché matrimonial et ils peuvent donc épouser les partenaires de leur choix¹⁷. Dans la mesure où ces mêmes cultures favorisent aussi le développement de liens matrimoniaux basés sur le modèle “père – fille”, les choix initiaux de la population masculine la plus jeune ne peuvent être que des pis-aller, soit que leur compagne ait été choisie par leurs parents, soit qu’il n’y ait plus de partenaires “souhaitables” sur le marché¹⁸. Par contre, au fur et à mesure que ces hommes vieillissent et acquièrent une respectabilité suffisante, ils sont à même de choisir une deuxième ou une troisième épouse qui corresponde davantage à leurs préférences esthétiques, émotionnelles ou politiques¹⁹.

Cependant, l’analyse menée jusqu’à présent n’est centrée que sur les comportements masculins. Encore faut-il savoir si l’âge qu’ont les femmes au moment de leur premier mariage les amène à accepter, soit d’entrer comme petite femme dans un ménage polygynique, soit d’y rester comme première co-épouse ? Bien que les données dont nous disposons soient fragmentaires, les différences entre les âges au premier mariage des conjointes monogames et des diverses coépouses polygames semblent davantage marquées au sein des groupes ethniques les plus “modernisés”²⁰. Dans ce cas, et ceci aussi bien en milieu urbain qu’en milieu rural, les premières coépouses ont tendance à se marier plus jeunes que les autres segments de la

population mariée. On peut donc en conclure que la modernisation relative des structures sociales globales n'entraîne pas nécessairement les femmes qui se marient plus tard à rejeter le rôle de "petite épouse". Mais si retarder son propre mariage reflète des aspirations matrimoniales plus "modernistes", ce retard n'implique-t-il pas tant une modification progressive de la définition du rôle de petite femme qu'une accentuation marquée des variations interethniques dans ce domaine²¹ ?

En deuxième lieu, la perpétuation des arrangements polygyniques suppose des contrastes affirmés dans la mobilité matrimoniale relative des deux sexes. Veufs et divorcés peuvent conserver un statut matrimonial marginal. Par contre, veuves et divorcées sont soumises à de fortes pressions sociales /p. 162/ qui les obligent à se remarier. Dans un pays comme l'Ouest Cameroun, l'institution du "lévirat" semble encore vivace, même si son incidence semble être culturellement relative et prévaloir plus fréquemment parmi les populations de l'hinterland que parmi celles de la côte²². De la même manière, nombreuses sont les petites femmes qui entrent dans un ménage polygame en qualité de deuxième épouse à la suite d'un divorce. En 1965, à Douala, 88 pour cent des épouses monogames entre 25 et 35 ans n'avaient été mariées qu'une seule fois contre 92 pour cent des premières femmes du même âge et 61 pour cent seulement des secondes coépouses²³. Dans l'Ouest Cameroun, la corrélation entre le statut de deuxième femme et le nombre de mariages antérieurs dissous par un divorce est beaucoup plus élevée chez les Douala que chez les Bamileke (.137 contre .029)²⁴. Il reste à savoir non seulement si la relation entre expériences matrimoniales passées et présentes influence le comportement domestique actuel de divers types d'épouses, mais aussi si cette influence varie selon les milieux culturels.

Finalement, la polygynie se trouve facilitée quand les femmes ne peuvent épouser qu'un partenaire de leur groupe ethnique d'origine, alors que les hommes, eux, disposent d'une plus grande liberté de choix dans ce domaine. Cependant, la relation entre polygamie et exogamie ou endogamie ethnique n'apparaît

ni systématique ni clairement reliée à la fréquence du type de mariage correspondant.

Une analyse des comportements féminins nous amène à constater que l'endogamie ethnique n'est pas nécessairement plus fréquente chez les peuples les plus fréquemment polygames, mais par contre, comme on pourrait le prévoir, que l'exogamie est plus fréquente parmi les épouses monogames que parmi les coépouses des ménages comprenant plus d'une épouse²⁵. De plus, les "petites femmes" venant de groupes ethniques occupant une position privilégiée au sein de l'univers urbain semblent épouser fréquemment un partenaire d'origine ethnique moins élevée que la leur, permettant ainsi à ces derniers de progresser dans l'échelle sociale et de mieux s'intégrer à leur milieu d'adoption²⁶. Dans ce cas, la polygynie est donc un mécanisme de mobilité sociale. Mais s'il en est ainsi, les petites femmes ne sont-elles pas en mesure d'attendre de leurs époux une compensation économique sociale et émotionnelle /p. 163/ quelconque en échange de la mobilité ethnique qu'elles permettent ? Si cette hypothèse est correcte, les femmes disponibles sur le marché matrimonial ne devraient pas devoir rejeter a priori le rôle de petite épouse et il devrait donc y avoir des différences marquées dans le fonctionnement des ménages polygamiques endo et exogamiques.

Par contre, une analyse des comportements masculins correspondants montre qu'à Yaoundé, c'est parmi les groupes ethniques les plus modernisés (et donc parmi ceux où la polygynie est la moins fréquente) que la relation entre ce type de mariage et exogamie ethnique est la plus marquée. Ainsi, chez les Ewondo, près d'un tiers des hommes monogames ont épousé une femme d'une ethnie différente, alors qu'une telle exogamie caractérise plus de la moitié des hommes polygames. De la même manière, alors que les Douala monogames épousent des "étrangères" dans 15 pour cent seulement des cas, l'exogamie ethnique caractérise 40 pour cent de ceux qui sont polygames. À l'inverse, chez les Bamileke ou chez les groupes ethniques islamisés du Nord Cameroun, qui restent davantage à un type

d'organisation familiale traditionnelle, l'exogamie ethnique est plus fréquente chez les individus monogames que polygames.

c) L'influence de la modernisation et des changements sociaux

Nombreuses sont les théories qui voient dans l'urbanisation, l'éducation de type occidental, la conversion à une religion chrétienne et la participation à des structures professionnelles de type moderne, autant de facteurs qui entraînent un rejet des modes de vie traditionnels et donc des rôles polygamiques. Les données dont nous disposons suggèrent que de telles vues sont erronées.

Bien sûr, l'urbanisation résulte de migrations sélectives et comme le milieu urbain est caractérisé par un taux de masculinité élevé, il n'est pas favorable au maintien d'arrangements familiaux traditionnels. Mais c'est là attacher trop de poids à des facteurs strictement démographiques. Que ce soit à Douala, Yaoundé ou Abidjan, le fait pour un homme ou pour une femme d'être né dans un milieu urbain n'entraîne pas automatiquement un rejet des rôles polygames²⁷. En ce qui /p. 164/ concerne les femmes, l'expérience acquise dans un tel milieu et le prestige qui en résulte peuvent constituer autant de bases pour négocier un arrangement profitable aux deux partenaires et la monogamie n'offre pas nécessairement des avantages subjectifs certains dans ce domaine.

En ce qui concerne les effets de l'éducation, de la religion et des statuts professionnels, il semble nécessaire d'introduire une distinction fondamentale entre l'influence que de telles variables exercent sur les *moyens* dont disposent les individus et les *fins* auxquelles ils aspirent²⁸. Trop souvent, sociologues et anthropologues minimisent la portée de cette distinction : Si les citadins ont accès à des moyens économiques plus importants et plus réguliers que ceux dont ils auraient disposé s'ils n'avaient pas émigré vers des pôles de développement économique, la mobilité géographique dont ils ont fait l'expérience et la stabilité

et/ou l'aisance économique qu'ils connaissent en milieu urbain les amènent-ils automatiquement à adopter un nouveau modèle de relations conjugales ?

Du fait même que les fins et les moyens individuels n'évoluent pas nécessairement à la même vitesse et dans des directions semblables, on peut comprendre pourquoi l'éducation n'entraîne pas une baisse uniforme dans la fréquence des mariages polygames: pourquoi, de la même manière, les individus chrétiens ne renoncent pas automatiquement à épouser plus d'une femme et pourquoi finalement la monogamie tend à prévaloir plus souvent chez les ouvriers du secteur privé que chez les fonctionnaires ou chez les artisans ou les commerçants²⁹.

Si on analyse le comportement féminin correspondant, on peut constater de la même manière que si la scolarisation ou le fait d'être chrétienne décourage les femmes de demeurer dans un ménage polygame, de telles expériences ne les dissuadent pas toujours d'y entrer. De la même manière et en particulier chez les groupes ethniques les plus modernes, le fait d'être petite femme n'empêche pas toujours de garder ou de prendre une occupation dans le secteur moderne de l'économie³⁰.

En résumé, si les changements sociaux n'entraînent pas nécessairement un déclin dans l'incidence des institutions familiales de type traditionnel, ils induisent par contre une accentuation croissante des formes modernes et traditionnelles /p. 164/ de différenciation sociale et donc une variabilité croissante dans les fonctions des arrangements polygamiques. Comme cette variabilité croissante est tout autant caractéristique de certains statuts et notamment de ceux des "petites femmes", il reste à voir si cette variabilité affecte les styles de vie adoptés par les acteurs présents dans les ménages comprenant plus d'une épouse.

Styles de vie monogames et polygames

Comme nous l'avons proposé dans l'introduction, la distribution entre types de mariage n'a de sens que si elle fait vrai-

ment une différence. Mais comment cette différence peut-elle se manifester ? Elle devrait influencer non seulement les choix résidentiels des individus et donc le type de relations que maintiennent les différents types d'acteurs avec leurs entourages, mais aussi les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres au sein même du ménage.

a) *Les choix résidentiels*

Être polygame, c'est perpétuer l'idéal de "vivre entre soi" et donc vivre plus fréquemment que les individus monogames parmi des personnes qui partagent la même culture et donc la même origine ethnique³¹. Cette tendance est souvent moins marquée au sein des groupes ethniques les plus modernisés qu'au sein de ceux encore sujets au poids des influences traditionnelles. En outre, la même tendance se manifeste plus clairement en milieu rural qu'en milieu urbain où les différents choix résidentiels faits par les familles monogames et polygames reflètent aussi, soit l'importance numérique des divers groupes ethniques représentés, soit le statut professionnel des chefs de famille.

Ainsi, dans l'Ouest Cameroun, pas moins de 88 pour cent des voisins immédiats des chefs de famille *Tikar* ayant plus d'une épouse ont-ils eux-mêmes cette origine ethnique particulière alors que, pour les chefs de famille monogames, le pourcentage correspondant n'est que de 72 pour cent. De la même manière, à Yaoundé, 86 pour cent des commerçants Pahouin Bété polygames vivent dans des quartiers où la moitié /p. 166/ des habitants sont eux-mêmes Pahouin Bété, tandis que pour les chefs de ménage monogames, la proportion correspondante tombe à 74 pour cent³².

Être polygame, c'est aussi, en tous cas en milieu urbain, vivre plus souvent dans un quartier où son propre niveau d'éducation est supérieur à celui de ses voisins. C'est donc servir de modèle à la fois traditionnel et "moderne" pour l'entourage immédiat et c'est donc tenter de combiner le meilleur des deux mondes.

Être polygame, c'est finalement, en tous cas en ville, être plus fréquemment propriétaire du local où l'on habite et donc prendre racine ; à Yaoundé, par exemple, 84 pour cent des chefs de ménage employés comme travailleurs manuels dans le secteur privé et ayant trois épouses ou plus étaient, en 1962, propriétaires de leurs résidences contre 76 pour cent de ceux n'ayant que deux épouses et 67 pour cent de ceux ayant contracté une union monogame. Mais qui dit polygamie, dit aussi être plus souvent capable qu'un chef de famille monogame d'avoir un lieu d'habitation construit en dur qui réponde cependant aux exigences spatiales du style de vie que cette institution nécessite, particulièrement en ce qui concerne la ségrégation des activités domestiques féminines.

b) Les relations entre époux

En ville comme en campagne, la polygynie semble souvent faciliter la résolution des tensions centrifuges auxquelles les femmes sont soumises du fait des obligations qu'elles doivent satisfaire à l'égard de leurs maris et de leurs belles-familles et du fait des liens formels et informels qui les unissent encore à leurs propres parents et leurs frères³³. La polygynie, en effet, permet aux femmes de retourner plus fréquemment dans leur milieu d'origine.

Bien sûr, l'importance du rôle que joue ce type particulier de mariage dans cet ordre d'idée varie selon les cultures ; à Abidjan, par exemple, les coépouses des groupes ethniques matrilineaires s'absentent à la fois plus souvent et pour plus longtemps que les femmes d'individus monogames, alors qu'il n'en va pas de même dans les sociétés patrilineaires. Bien qu'il soit plus difficile de discerner des contrastes aussi marqués dans les types d'organisation initiale des sociétés camerounaises, il n'en existe pas moins des différences ethniques /p. 167/ marquées dans les avantages dont jouissent les coépouses dans ce domaine, et ce aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural³⁴.

Mais si la polygamie semble permettre le maintien d'une certaine distance sociale entre hommes et femmes, la signification de cette distance n'est pas la même au sein de différentes cultures. Ainsi avons-nous essayé de montrer qu'en Côte-d'Ivoire, le fait d'avoir des coépouses permet aux femmes Aboure d'être économiquement plus indépendantes, d'avoir leurs propres budgets, d'insister sur les devoirs réciproques des partenaires conjugaux, alors que ce même fait symbolise la dominance masculine apparente au sein de groupes patrilineaires tels que les Bete³⁵.

Le fonctionnement des institutions polygames, le rôle des acteurs au sein de telles institutions et donc les conflits inter et intrapersonnels dont ils font éventuellement l'expérience reflètent donc sans doute deux forces contradictoires. Selon les milieux comme selon les cultures, la polygamie peut aussi bien exacerber que minimiser les contacts entre les deux sexes, les obligations domestiques que les partenaires conjugaux se doivent de satisfaire les uns envers les autres, et donc leurs points de friction.

Si tant est, par exemple, que les arrangements polygames affectent d'une manière importante la vie et donc les tensions sexuelles du "couple", de telles tensions n'auront ni les mêmes manifestations ni les mêmes intensités au sein de cultures où la polygynie favorise l'autonomie des femmes et au sein de celles où ce type d'arrangement symbolise leur sujétion. Ainsi, les divers arrangements nocturnes du groupe familial, c'est-à-dire l'obligation pour la femme de visiter la chambre de son mari (ce qui lui laisse le contrôle de son propre territoire) ou inversement le droit pour le mari de visiter la chambre de sa femme (ce qui limite l'autonomie territoriale de cette dernière) semblent-ils assortis de conflits psychologiques d'ordre différents³⁶. Si cette hypothèse est exacte, de tels conflits ne peuvent sans doute pas avoir la même résonance dans les familles monogames et polygames puisque aussi bien la présence de plusieurs femmes ne fait qu'exacerber les tendances latentes du modèle sous-jacent aux relations conjugales existantes.

/p. 168/ Puisque les arrangements polygames affectent la vie sexuelle du couple et les tensions qui en résultent, ils infléchissent aussi la fertilité de chaque épouse et donc le nombre d'enfants auxquels elle donne naissance. Mais là encore, il convient de distinguer non seulement les points de vue masculin et féminin, mais aussi le point de vue de chacun des rôles matrimoniaux.

D'un point de vue masculin, la polygamie se solde par un accroissement du nombre d'enfants. Cet accroissement correspond bien aux motivations explicites des individus qui ont plus d'une femme. Qui dit polygynie dit souvent désir de compenser la stérilité de la première épouse. Être polygame, c'est aussi penser que la puissance du groupe familial vient du nombre d'enfants et donc du nombre de femmes.

Mais une telle vue est-elle valide ? Correspond-elle effectivement au comportement reproductif des femmes polygames ? Dans ce domaine, on est en fait confronté à deux hypothèses de travail contradictoires dont il faut mesurer la validité relative³⁷. La polygamie devrait décroître la fécondité individuelle puisque aussi bien ce type d'institution espace les relations sexuelles entre époux. Par contre, dans le monde actuel, la polygamie implique aussi un plus grand attachement à des valeurs traditionnelles et donc une plus grande propension à avoir beaucoup d'enfants. Mais le problème reste de savoir si le rôle des valeurs traditionnelles dans ce domaine influence de la même manière le comportement de toutes les coépouses.

Les données dont nous disposons ne permettent pas cependant de trancher avec certitude en faveur de l'une ou l'autre de ces deux hypothèses. Mais ces mêmes données suggèrent que les effets du type de mariage ne sont pas nécessairement les mêmes sur les premières et secondes femmes³⁸. En fait, l'influence de l'âge au premier mariage, de la différence d'âge entre époux, des expériences matrimoniales passées, des phénomènes migratoires et de la religion sur le nombre des enfants mis au monde par les épouses monogames ou par les premières

et secondes épouses polygames varient en *direction* aussi bien qu'en *intensité* et sont culturellement relatives. Alors que d'un point de vue strictement démographique, on peut s'attendre par exemple à ce que toutes les femmes ayant divorcé dans le passé aient moins d'enfants que celles qui n'ont /p. 169/ été mariées qu'une fois, ceci n'est pas nécessairement vrai pour les petites femmes³⁹. Quand le manque d'enfants est psychologiquement traumatique, certaines femmes n'hésitent pas à divorcer pour entrer dans un ménage polygame si elles pensent que leur futur mari leur donnera les enfants qu'elles se croient capables de concevoir. Dans ce cas, contrairement à l'hypothèse des démographes, les petites femmes qui divorcent ont plus d'enfants que celles qui entrent directement dans un ménage comprenant plus d'une épouse. De plus, de telles femmes n'ont pas nécessairement sensiblement moins d'enfants que les partenaires d'individus monogames.

C'est donc bien qu'une certaine sélectivité intervient dans les processus de "recrutement" des petites femmes et que cette sélectivité dépend entre autres, non seulement de l'importance attachée à la fertilité par les différents segments de la société globale, mais aussi des mécanismes de placement des enfants-à-naître au sein même de leurs groupes familiaux⁴⁰. Ainsi peut-on penser que si les conjoints ont des intérêts plus fréquemment convergents au sein des sociétés patrilineaires qu'au sein des groupes matrilineaires, la concurrence qui oppose les coépouses les unes aux autres pour obtenir les récompenses contrôlées par le mari devrait être plus vive dans le premier que dans le deuxième cas. Dans la mesure où ces récompenses dépendent en partie du nombre d'enfants "donnés" au mari et à son groupe familial, cette concurrence devrait s'exprimer en termes de fertilité.

c) Les relations entre épouses

Bien que pour la sagesse populaire, la polygamie stimule les jalousies entre femmes, la fréquence, l'intensité et l'objet des

disputes entre coépouses ne semblent pas moins varier selon les cultures, et selon les milieux⁴¹. Comme nous venons de le suggérer, ces disputes sont plus fréquentes ou plus intenses parmi les sociétés patrilineaires. Dans ce cas précis, ces disputes portent sur les faveurs distribuées par le mari, alors que dans le cas des sociétés matrilineaires, ces disputes semblent porter davantage sur les problèmes posés par la violation des règles de solidarité que les coépouses doivent respecter les unes envers les autres.

Pour les mêmes raisons, la fréquence, l'intensité et l'objet de telles disputes ne peuvent pas être les mêmes dans les cas /p.170/ où les femmes jouissent d'une large autonomie et ont accès à un large nombre de rôles professionnels et dans les cas où elles ont une faible marge de manœuvre économique. En somme, il y a deux tendances contradictoires dans les modèles de relations polygamiques. De tels arrangements peuvent être conçus ou acceptés, soit pour maintenir une distance sociale et psychologique maximale entre les sexes, soit au contraire pour atteindre une meilleure intégration du groupe familial placé sous l'autorité formelle du chef de famille. Fort évidemment, les conflits qui opposent les femmes polygames les unes aux autres ne peuvent être les mêmes dans le contexte d'arrangements si différents les uns des autres.

d) La socialisation des enfants

La polygynie devrait en principe favoriser le maintien de relations plus étroites entre la mère et ses enfants. En outre, le maintien de telles relations est souvent supposé prévenir l'identification de rôles masculins et donc empêcher l'internalisation du désir de réussite⁴².

Cependant, cette proposition ne tient pas compte des variations dans les fonctions que remplit une telle institution et donc des variations dans les rôles assignés aux différents acteurs des ménages polygames. Non seulement, la période d'allaitement par exemple n'a-t-elle pas la même durée au sein des familles

polygames matrilineaires et patrilineaires, mais en outre, il semble aussi que les enfants des familles polygames patrilineaires vivant en milieu rural aient au moins autant de chances que ceux issus de familles monogames de fréquenter l'école, et que les mères attachent plus d'importance à la réussite scolaire dans le premier que dans le deuxième cas⁴³.

D'une manière plus générale, on peut donc faire l'hypothèse que les demandes que les mères polygames imposent à leurs enfants et que les techniques de contrôle social qu'elles utilisent pour s'assurer que leurs enfants respectent bien leurs désirs en la matière dépendent de leur propre intégration sociale dans le groupe familial de leur époux. Quand cette intégration est particulièrement marquée et quand le statut de la femme dépend de la réussite de ses enfants aux yeux du mari, la compétition inter-épouses devrait se manifester au niveau des techniques de socialisation.

/p. 171/ En dernier lieu, les effets de la polygamie sur la scolarisation devraient varier avec les fonctions que différents types d'acteurs polygames attribuent à l'école. Si le rôle est de confirmer les privilèges inhérents aux diverses positions du groupe familial, les enfants des premières coépouses devraient être plus souvent scolarisés que ceux des petites femmes et les premiers devraient mieux réussir à l'école parce qu'ils sont soumis à davantage de pressions. Par contre, si le rôle de l'école est de "*compenser*" les désavantages reliés à tel ou tel rôle familial, on peut alors s'attendre à ce que ce soient les enfants des petites femmes qui soient le plus souvent envoyés à l'école et qu'ils soient en outre sommés d'obtenir des résultats correspondant aux attentes de leurs parents. En fait, des données recueillies parmi les élèves masculins des écoles secondaires camerounaises venant des grandes villes de ce pays suggèrent que la première hypothèse est plus vraisemblable que la seconde : près des deux tiers des individus venant de familles polygames disent être les enfants de la première femme. Par contre, seulement dix pour cent de tels individus sont les derniers-nés des petites femmes.

Conclusions

Le but de cet article a été de montrer qu'il existe un réseau complexe d'interactions entre la distribution des institutions polygamiques au sein d'une société donnée, les fonctions que jouent de telles institutions et les rôles qui en résultent pour différents types d'acteurs.

Dans la mesure où nous n'avons pas commis d'erreurs de raisonnement ou d'observation, l'influence de la polygamie sur les attitudes et les comportements individuels n'est pas universelle mais culturellement relative. De la même manière, cette influence n'est pas globale, mais dépend de la position occupée par chaque acteur familial.

S'il en est ainsi, on ne peut que déplorer l'absence d'études comparatives d'un tel type de ménage⁴⁴. Exprimer de tels regrets nous ramène cependant à la question que nous posions au début de l'article au sujet des préjugés possibles des sociologues et des anthropologues. Minimiser l'importance de la polygamie et l'importance des variations, tant dans les déterminants que dans les conséquences de telles institutions, n'est-ce pas croire à l'existence de convergences inéluctables /p. 172/ dans les modes d'organisation des groupes domestiques ? Une telle foi est sans doute ethnocentrique. Car enfin, les idéologies les plus récentes du monde occidental sont là pour nous rappeler que la différenciation sexuelle des rôles individuels ne meurt pas nécessairement avec les changements sociaux et qu'il n'y a pas nécessairement de parallèle dans les modes de réponse des deux sexes aux pressions et tensions qui naissent de tels changements⁴⁵.

Rémi CLIGNET
Department of Sociology
Northwestern University,
Evanston, Illinois 60201

NOTES DE RÉFÉRENCE

- ¹ Dans cet ordre d'idées, on peut distinguer bien sûr les préjugés d'origine sociale de ceux d'origine psychologique. L'auteur du présent article n'échappe pas à la règle et il est donc conscient que l'intérêt qu'il manifeste envers la polygamie n'est pas nécessairement aussi innocent qu'il désirerait le croire.
- ² Pour un examen bref mais systématique des institutions polygamiques en général, on peut consulter P. BOHANNAN *Social Anthropology* (New York, Holt Rinehart and Winston, 1963).
- ³ Nous reprenons ici la position de W. James pleinement développée et expliquée dans A. KAPLAN *The Conduct of Enquiry* (San Francisco, Chandler, 1968 : 32-48).
- ⁴ Ceci apparaît nettement dans les recensements. En effet, qu'il s'agisse du recensement d'Abidjan (1973), de Dakar (1966), de Douala (1964 et 1966), de Yaoundé (1962) ou de l'Ouest Cameroun (1964), les questionnaires utilisés cherchent à déterminer si les hommes ont épousé plus d'une femme et dans ce cas le nombre de leurs épouses. Par contre, de tels questionnaires ne donnent pas d'informations sur l'ordre matrimonial des épouses interviewées.
- ⁵ Certains recueils coutumiers précisent, par exemple, les conditions dans lesquelles les premières femmes peuvent distribuer les tâches ménagères des autres coépouses ou dans lesquelles elles peuvent exercer leur autorité sur des enfants qui ne sont pas les leurs : pour les Bété de Côte-d'Ivoire, voir par exemple E. DUNGLAS *Mœurs et Coutumes des Bété* (Paris, Larose, 1939) ; pour les Bamiléké du Cameroun, voir J. HURAUULT *La Structure sociale des Bamiléké* (Paris, Mouton, 1962).
- ⁶ Si nous n'avons jamais été capables de vérifier le bien-fondé de notre hypothèse, il n'en reste pas moins que les conclusions auxquelles nous avons abouti reflètent celles obtenues par Vernon DORJAHN qui, lui, a utilisé une autre méthode d'identification (*cf.* "Fertility polygyny and their interrelation in Temne society" *American Anthropologist*, 1958, 60 : 211-224). Mais si notre méthode reste malgré tout « objective ou extérieure et si certains puristes peuvent nous reprocher de ne pas être à même de prendre le point de vue des femmes, encore conviendrait-il de noter une fois de plus l'absence quasi totale d'études, objectives ou autres, sur les relations interpersonnelles en milieu polygamique.
- ⁷ La polygynie peut éventuellement disparaître et son interdiction légale être effective. Mais les lois portant sur l'organisation des groupes domestiques peuvent-elles innover en la matière ou seulement sanctionner les pratiques existantes ?
- ⁸ Les analyses portant sur ce thème sont tirées des données recueillies par les Human Relations Area Files. Pour un exemple de telles analyses, voir R. LEVINE & J. SAWIER "Cultural dimensions; factors analysis of the

- world ethnographic sample”, *American Anthropologist*, 1968 68 : 708-737. En fait, les exigences de stabilité géographique auxquelles doivent satisfaire les groupes familiaux infléchissent non seulement l’incidence de la polygamie mais aussi celles des familles étendues ; voir NIMKOFF & R. MIDDLETON “Types of family and types of economy”, *American Journal of Sociology*, 1950, 88 : 215-225.
- ⁹ Cf. M. OSMONT “Correlatet of types of marriage”, *Social Forces*, 1965 44 : 8-16. La stratification peut porter aussi bien sur les classes d’âge que sur les classes sociales.
- ¹⁰ Cf. BOHANNAN *op. cit.*, part 2, chap 7.
- ¹¹ En principe, la corrélation entre ces deux dimensions devrait être fortement négative. Les données recueillies par V. DORJAHN suggèrent cependant que l’ampleur de telles corrélations varie assez largement. Cf. “The demographic Aspects of African Polygyny”, Ph. dissertation, 1954, North-western University.
- ¹² Pour un développement de cette théorie de l’intégration sociale de femmes mariées, voir L. FALLERS “Some Determinants of Marriage Stability in Busoga; a Reformulation of Glucksman’s Hypothesis”, *Africa*, 1956, 27 : 166-221.
- ¹³ Il convient donc d’examiner aussi bien les tendances *centrales* des divers comportements adoptés par un poupe ethnique particulier (comme le font la plupart des anthropologues) que leurs *dispersions* (études qui sont malheureusement plus rares).
- ¹⁴ Cf. R. CLIGNET *Many wives many powers* (Evanston, Northwestern University Press, 1970).
- ¹⁵ Cf. V. DORJAHN “The demographic aspects of African polygyny”, *op. cit.*
- ¹⁶ Parmi les groupes ethniques de l’Oaut Cameroun, plus des deux tiers des “petites femmes” âgées de moins de 25 ans ont en fait au moins quinze ans de différence avec leurs maris. Cf. R. CLIGNET & J. SWEEN “The role of plural marriage in family planning: an analysis of West Camerounian data” (en préparation).
- ¹⁷ Cf. T. PARSONS *The Social System* (Glencoe, the Free Press, 1951). p. 418-419.
- ¹⁸ Bien que dans le cadre d’une société traditionnelle on épouse plus un “rôle” qu’une personne, il n’en reste pas moins que le choix d’un conjoint reflète des besoins psychologiques particuliers ; pour une analyse des types de complémentarité qui caractérisent ces besoins. voir R. WINCH *The Modern Family* (New York, Holt Rinehart & Winston, 1964), chapitre 18.
- ¹⁹ Le terme politique implique ici que la polygynie permet à un individu de passer des alliances avec un plus grand nombre de familles influentes.
- ²⁰ Quand nous employons le terme modernisé, nous faisons référence au niveau de participation globale du groupe ethnique tout entier aux structures urbaines, scolaires et professionnelles de type moderne. Même parmi les générations les plus jeunes (parmi les femmes entre 21 et 26 ans), il existe encore des contrastes marqués dans l’âge au premier ma-

riage des différents types de femmes mariées auxquelles nous nous intéressons ici. Dans le Cameroun de l'ouest par exemple, la corrélation entre âge au premier mariage et statut monogame varie de .132 en ce qui concerne les Douala à -.048 pour les Bamiléké. La corrélation entre le rang matrimonial des coépouses et l'âge au premier mariage varie de la même manière de -.116 pour les Bamiléké à -.001 en ce qui concerne les Widekum.

- 21 À titre de métaphore, nous suggérons qu'en milieu urbain la fonction des petites femmes est de jouer le rôle de "ministre des Affaires étrangères", tandis que les premières coépouses jouent le rôle de "ministre de l'intérieur" au sein du "gouvernement familial". Si nous restions fidèles à cette métaphore, le problème est de déterminer les conditions dans lesquelles chacun de ces ministres cherche à obtenir davantage de pouvoir.
- 22 Le lévirat infléchit surtout le *nombre* de coépouses et donc *l'intensité* plus que *l'incidence* des institutions polygamiques ; cf. *La Population du Cameroun Occidental, Résultat de l'Enquête démographique de 1964* (Paris, Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, 1969, tome II : 46-48). Il reste étonnant qu'à notre connaissance aucune étude ethnologique n'ait cherché à identifier les conséquences du lévirat sur le fonctionnement des institutions domestiques. Par exemple, la "première femme, est-elle celle du *de cuius* ou est-elle celle épousée par l'héritier en premières noces ?
- 23 Cette analyse a été faite par R. CLIGNET & J. SWEEN à partir des données de base de l'enquête 1/20^e des familles de Douala entreprise par les Services de Statistique. Ces données portent sur les épouses des chefs de ménage.
- 24 Cf. J. SWEEN & R. CLIGNET « Analyse des données de base de recensement de l'Ouest Cameroun » (1964).
- 25 Dans l'Ouest Cameroun, c'est parmi les Douala, le groupe ethnique le plus modernisé et donc le plus souvent monogame, que les femmes épousent le plus fréquemment des partenaires d'une autre origine ethnique. Eu effet, environ 17 pour cent des femmes Douala mariées se marient à des étrangers, contre 2 pour cent seulement des femmes Tikar, peuple encore très attaché aux institutions polygamiques traditionnelles. En outre, parmi les Banyang, l'exogamie ethnique prévaut plus souvent parmi les "petites femmes" que parmi les premières coépouses. Par contre, à Abidjan, bien que les Baoulé soient relativement polygames, les femmes mariées de ce groupe tendent davantage à épouser des étrangers, quel que soit leur statut matrimonial.
- 26 Ceci est particulièrement vérifié à Yaoundé si on examine la fréquence des mariages unissant les petites femmes Ewondo, originaires de la ville, à des hommes polygames venant de groupes soumis à un traitement marginal à cause des images stéréotypiques dont ils sont l'objet, notamment les Bamiléké et les groupes islamiques du nord. Cf. J. SWEEN & R. CLIGNET "Type of marriage and residential choices in an African city", *Journal of Marriage and the Family*, November 1974 : 780-793.

- ²⁷ Pour une discussion de ce thème, voir par exemple R. CLIGNET & J. SWEEN “Social change and type of marriage”, *American Journal of Sociology*, 1969 : 123-145.
- ²⁸ *Ibidem*.
- ²⁹ Il est évident que la politique d’allocations familiales adoptée par les autorités coloniales françaises n’a certainement pas découragé la polygamie urbaine. Mais, là encore, il convient donc de distinguer les fonctions que remplissent de tels arrangements au sein de divers milieux professionnels. La polygamie est en effet directement instrumentale dans le cas des fermiers, des artisans et des commerçants puisque aussi bien elle permet au chef de ménage d’avoir plus de main-d’œuvre et d’avoir accès à des réseaux d’influence plus étendus. La polygamie n’est qu’indirectement instrumentale dans le cas des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé moderne. Bien que vie familiale et vie professionnelle soient séparées, la polygamie peut malgré tout augmenter le nombre d’enfants et donc augmenter les revenus du ménage. Ce n’est que dans le cas des travailleurs manuels des entreprises marginales que la polygamie est dysfonctionnelle”. On peut donc se demander si la relation entre changements sociaux et innovations familiales n’est pas curvilinéaire plus que linéaire. On peut également se demander si les innovations familiales ne résultent pas davantage de nécessités que de l’adoption de nouvelles valeurs. Pour une discussion de ce thème, voir W. GOODE *World Revolution and Family Patterns* (New York the Free Press, 1963). Pour une démonstration empirique de la relation curvilinéaire entre statut professionnel et polygamie, voir R. CLIGNET & J. SWEEN: “Type of Marriage and Social Change”, *op cit.*, et R. CLIGNET & J. SWEEN “Urbanization, plural marriage and family size in two African cities”, *American Ethnologist*, May 1974, 1 : 221-241.
- ³⁰ Le fait que les petites femmes soient souvent plus éduquées, plus urbanisées et plus à même de travailler dans des occupations modernes que les premières coépouses, reflète bien sûr leur plus jeune âge. Pourtant, les différences demeurent même quand on contrôle leurs âges respectifs. Nous en revenons donc à la distinction suggérée ci-dessus entre ministre des Affaires étrangères et ministre de l’Intérieur. Mais cette différenciation des rôles économiques varie bien sûr avec l’environnement et les opportunités qu’il offre au point de vue emploi. Les petites femmes Banyang de l’Ouest Cameroun, par exemple, entrent significativement moins souvent dans le marché du travail que les premières coépouses: la corrélation entre rang matrimonial et participation dans le marché du travail est de .455.
- ³¹ Cf. G. TILLON *Le Harem et les Cousins* (Paris, Le Seuil. 1965).
- ³² Pour une vérification empirique, cf. J. SWEEN & R. CLIGNET “Type of Marriage and Residential Choices in an African City”, *op. cit.* Ces mêmes auteurs montrent aussi que pour les peuples de l’Ouest Cameroun, les choix résidentiels et plus généralement toutes les variables indicatives du

style de vie “séparent” plus significativement les ménages monogames et polygames dans le cas des Bamiléké que dans celui des Douala. La polygamie semble entraîner des conséquences plus nettes quand elle est encore attachée à un système de valeurs traditionnelles que quand elle est une. Survivance culturelle et quand l'accès à des moyens modernes ébranle éventuellement les systèmes hiérarchiques traditionnels.

- ³³ Pour une discussion de ce thème, voir D. PAULME *Une société de Côte-d'Ivoire hier et aujourd'hui: les Bété* (Paris, Mouton, 1962). D. Schneider & K. Gough (eds) *Matrilineal Kinship* (Berkeley University of California Press, 1960), introduction, et finalement R. CLIGNET “Many wives many powers”, *op. cit.*; si ce dernier auteur traite de la polygamie d'une manière plus approfondie, ses données ne lui ont toutefois pas permis de faire les distinctions nécessaires entre coépouses de rangs différents.
- ³⁴ Si les coépouses tendent à s'absenter plus fréquemment, la fréquence et la durée de leurs absences varient non seulement selon les groupes ethniques mais aussi selon leur origine urbaine et rurale. *Cf.* La population de l'Ouest Cameroun”, *op. cit.*
- ³⁵ *Cf.* R. CLIGNET “Many wives many powers”, *op. cit.*
- ³⁶ Pour un traitement plus complet de ce problème, voir R. LEVINE “Africa”, in F. HSU (ed.) *Psychological Anthropology* (Dorsey Homewood, 1964 : 48-92).
- ³⁷ Pour un développement de la première hypothèse, voir par exemple K. DAVIS & J. BLAKE “Social structure and fertility: an analytical framework”, *Economic Development and Cultural Change*, 1956, 4 : 211 -214. Si cette première hypothèse met en lumière l'importance des modes d'interaction entre époux au sein des ménages polygames (y compris la rivalité entre épouses), la deuxième hypothèse, par contre, insiste sur les conséquences des modes d'accès aux différents rôles qui accompagnent une telle institution.
- ³⁸ Pour une revue de la littérature traitant de cette question, voir I. POOL “Conjugal patterns in Ghana”, *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 1970, 6: 241-263; A. ROMANIUK “Infertility in Tropical Africa”, J. CALDWELL & C. OKONJO (eds) *The Population of Tropical Africa* (New York Columbia University Press, 1968), et E. VAN DER VALLE “Marriage in agrican censures and inquiries”, in W. BRASS *et al.* (eds) *The Demography of Tropical Africa* (Princeton University Press, 1968). Aucun de ces auteurs ne distingue toutefois les femmes mariées en termes de leurs rangs matrimoniaux.
- ³⁹ Chez les Banyang, par exemple, les petites femmes entre 31 et 34 ans qui ont divorcé au moins une fois avant leur présent mariage ont une moyenne de 5,52 enfants, alors que pour celles qui n'ont été mariées qu'une fois, la même moyenne n'est plus que de 3,55.
- ⁴⁰ *Cf.* R. CLIGNET “Many wives many powers”, *op. cit.*, chapter 3.
- ⁴¹ *Ibidem.*
- ⁴² *Cf.* D. Mc CLELLAND *The Achieving Society* (Princeton, van Nostrand, 1961 : 374).

- ⁴³ Cf. R. CLIGNET "Many wives many powers", *op. cit.*, p. 295, et R. CLIGNET & P. FOSTER *The Fortunate Few* (Evansston, Northwestern University Press, 1966), p. 71.
- ⁴⁴ Cf. R. CLIGNET *Liberty and Equality in the Educational Process* (New York, Wiley, 1974), chapter 3, et R. CLIGNET *The importance of the public private distinction in Camerounian schools* (forthcoming).
- ⁴⁵ Ce manque de sensibilité aux variations culturelles est particulièrement frappant chez un auteur tel que R. LEVINE *Culture Behavior and Personality* (Chicago, Aldine, 1973) qui a pourtant été formé aux arcanes de la méthode comparative.
- ⁴⁶ Ceci est fort évident dans les aspirations formulées par les mouvements sociaux d'inspiration féministe.

RESUME :

Le but de cet article est de montrer l'insuffisance de toute une littérature anthropologique qui n'examine que l'incidence des arrangements polygamiques, sans évaluer les conséquences de tels arrangements sur les modes de relations entre conjoints, coépouses et parents et enfants. En fait, l'influence des institutions polygames sur les comportements individuels semble être culturellement relative : elle varie avec l'importance numérique du type de mariage correspondant, aussi bien qu'avec les fonctions que remplit une telle institution au sein des structures de la société globale.

Mots clés : • Polygamie • Fonctions et répartition • Rôles familiaux • Comportements individuels • Milieu africain (Cameroun)

SUMMARY :

DISTRIBUTION AND FUNCTIONS OF POLYGAMY IN THE
AFRICAN ENVIRONMENT:
ITS EFFECTS ON FAMILY ROLES

The purpose of this paper is to highlight the quantitative and qualitative shortcomings of the anthropological literature dealing with plural marriage. It is certainly not sufficient to examine cultural variations in the incidence or the intensity of polygynous arrangements as long as one does not examine what factors may lead women to accept the corresponding variety of matrimonial roles and what differences this type of marriages makes on individual behaviors and aspirations. After having examined the factor which lead *both* men and women to enter or remain in polygynous households in the context of traditional and modernizing environments, the author suggests there are corresponding variations in the functions served by plural marriage and in

the roles played by individual actors in familial groups. It is indeed difficult to argue that conjugal relations, relations among cowives and relations between parents and children follow similar patterns among the polygynous households of various ethnic groups and various types of environment. In short, there should be significant inter-environmental or intercultural contrasts in the organizational patterns of polygynous domestic groups and hence in the tensions and conflicts experienced by the actors present in such groups.

This leads the author to conclude that much too often anthropologists assume increased convergences in domestic life styles as a result of the technological and ideological changes associated with industrialization. In fact, available evidence suggests that both sexes do not necessarily respond to modernization and hence that there may be changes in the functions assigned to polygynous institutions and roles without a necessarily corresponding decline in the distribution of the institution.

Key words : • Polygamy • Functions and distribution • Familiaux • Individual behavior • African environment (Cameroon)

